

Certificat d'aptitude à la conduite

Numéro d'enregistrement: Date d'émission: Valable jusqu'à:

Le présent Certificat d'aptitude à la conduite TCVT-RA a été émis par TCVT RA sur la base du schéma Conducteur Grue mobile (W4-01) du 27.08.2019 (W4-08 et/ou W4-09 inclus).

TCVT RA déclare par la présente que

XXX

Date de naissance: XXX

Lieu de naissance: XXX

répond aux conditions définies pour le certificat de:

Conducteur Grue mobile

Conducteur engins de fondations profondes petit gabarit (levage)

Conducteur engins de fondations profondes grand gabarit (levage)

Conducteur grue à flèche articulée (levage)

Conducteur machine de terrassement (levage)

Conducteur grue à tour (fixe et mobile)

Conducteur engin de manutention télescopique (levage)

Schéma: W4-XX

Catégorie(s): XXX (XXX)

Enregistrement:

Le schéma comprend les dispositions légales suivantes:

- Décret sur les conditions de travail ; article 7.31 premier alinéa, point a
- Règlement sur les conditions de travail ; paragraphe 7.3

TCVT RA déclare que la personne susmentionnée répond aux exigences définies pour la manipulation consciencieuse, en toute sécurité et respectueuse de l'environnement d'une grue mobile, catégorie Conducteur grue mobile (W4-01) précisées dans le schéma susmentionné.

Le présent certificat d'aptitude à la conduite est valable pendant 5 ans après la signature à compter de la date d'émission tout en respectant les conditions de validité comme indiqué dans le désigné schéma.

Le Secrétaire d'État aux Affaires sociales et à l'Emploi,
En son nom



H. Vreeswijk, Président TCVT RA

*Le présent enregistrement est la propriété de TCVT RA.
Tout usage abusif du présent certificat d'aptitude à la conduite le rend invalide.*